

RESUME du Cadre d'Action de Hyogo (CAH) pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes

Résultat escompté, buts stratégiques et actions prioritaires pour 2005-2015 :

Résultat escompté

La réduction de manière substantielle des pertes en vies humaines et les dommages subis par les collectivités et les pays en biens sociaux, économiques et environnementaux dus à des catastrophes.

Buts Stratégiques

Intégration de la réduction des risques liés aux catastrophes dans les politiques et la planification du développement durable.

Mise en place et renforcement des institutions, des mécanismes et des moyens pour renforcer la capacité de récupération des pays face aux risques.

Incorporation systématique des méthodes de réduction des risques dans la mise en œuvre des programmes d'urgence de préparation, de lutte et de récupération.

Actions prioritaires

1. Assurer que la réduction des risques liés aux catastrophes est une priorité nationale et locale avec un cadre institutionnel solide.

- Des mécanismes institutionnels pour la RRC* (Plates-formes nationales) ;
- Des responsabilités précises ;
- La RRC incluse dans les politiques et les plans de développement sectoriels et plurisectoriels ;
- Législation pour soutenir la RRC ;
- Écentralisation des responsabilités et des ressources ;
- Évaluation des ressources humaines et des capacités ;
- Promouvoir l'engagement politique ;
- Participation communautaire.

2. Identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce.

- Évaluations des risques et cartographies : élaboration et diffusion des risques divers ;
- Indicateurs pour les risques de catastrophe et la vulnérabilité ;
- Données et informations statistiques sur les pertes ;
- Les alertes précoces : axées sur les populations, les systèmes d'information et les politiques publiques ;
- Développement des domaines scientifiques et technologiques ; Échange d'informations ; Observation terrestre depuis l'espace ;
- Modèles climatiques et prévisions, alerte précoce,
- Risques émergents et régionaux

3. Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de sûreté et avec une capacité de récupération à tous les niveaux.

- Échange d'information et coopération ;
- Réseaux inter-disciplinaires et inter-régionaux ; dialogue ;
- Utilisation d'une terminologie standard internationale pour la RRC ;
- Introduire la RRC dans les programmes scolaires, l'éducation formelle et informelle ;
- Formation et enseignement sur la RRC au niveau des communautés, des autorités locales, de secteurs ciblés et égalité d'accès ;
- Capacité de recherche : multirisques, socio-économique ; application
- Sensibilisation du public et des médias.

4. Réduire les facteurs de risques sous-jacents.

- Écosystèmes durables et gestion de l'environnement ;
- Intégration des Stratégies de la RRC tenant compte des changements climatiques ;
- Sécurité alimentaire pour la résistance des collectivités ;
- Intégration de la RRC dans le secteur de la santé et des hôpitaux à l'abri des catastrophes ;
- Protection des infrastructures publiques destinées aux secours d'urgence ;
- Plans de récupération et des acquis sociaux sûrs ;
- Réduction de la vulnérabilité par la diversification des sources de revenus ;
- Mécanismes de partage des risques financiers ;
- Partenariat entre les secteurs public et privé ;
- Plans d'aménagement du territoire et les codes/ normes de construction ;

5. Renforcer la préparation face aux catastrophes pour une réponse efficace à tous les niveaux.

- Capacités politiques, techniques et institutionnelles ;
- Dialogue, échange d'information et coordination entre les gestionnaires des effets de catastrophes et les secteurs pour le développement ;
- Approches régionales en matière de réponse aux catastrophes, avec la réduction des risques pour thème principal.
- Révision et pratique des plans de contingence ;
- Fonds de secours ;
- Volontariat et participation.

Questions intersectorielles

Approches multirisques

Egalité des sexes et diversité culturelle

Participation communautaire et volontariat

Renforcement des capacités et transfert de technologie

Mise en Oeuvre et Suivi

Afin d'atteindre les objectifs et d'agir en fonction des priorités identifiées dans le CHA, les tâches suivantes ont été identifiées pour assurer la mise en oeuvre et le suivi par les Etats et les organisations Régionales et internationales, en collaboration avec la société civile et d'autres intervenants. Les partenaires de la SIPC, en particulier la SIPC et son secrétariat, doivent aider pour la mise en oeuvre du CHA

Considérations générales

Mise en œuvre réalisée par différents intervenants, avec une approche multisectorielle, la participation des sociétés civiles (ONG, OCB, volontaires), la communauté scientifique & le secteur privé est vitale

Etats responsables en premier lieu ;
Un environnement international propice est vital, y compris des capacités régionales renforcées

Etablir des partenariats multi-intervenants

Attention particulière aux:
- Petits Etats insulaires : la Stratégie de l'île Maurice;
- Pays les moins avancés;
- Afrique

Les Etats et les organisations régionales et internationales doivent améliorer la coordination entre eux et une Stratégie renforcée pour la réduction des risques liés aux catastrophes (RRC)

Suivi intégré avec celui d'autres Conférences majeures relatives aux thèmes de la RRC ; examens appropriés

Acteurs

	Gouvernements	Organisations Régionales et Institutions	Organisations Internationales (Système des Nations Unies et IFIs inclus)
Tâches critiques	• Concevoir des mécanismes nationaux de coordination pour l'application et le suivi auprès du Secrétariat de la SIPC • Evaluation des bases nationales sur la situation de la RRC • Publier et mettre à jour un résumé des programmes nationaux pour la RRC y compris des programmes de coopération internationale; • Elaborer des procédures pour examiner les progrès accomplis au niveau national y compris des systèmes d'analyse des coûts/bénéfices et de surveillance continue des risques • Envisager d'accéder, d'approuver ou de ratifier des instruments juridiques internationaux pertinents et d'assurer leur application ; • Promouvoir l'intégration de la RRC avec la variabilité et les changements climatiques dans les stratégies de RRC et d'adaptation aux changements climatiques ; assurer une gestion des risques liés aux aléas géologiques.	• Promouvoir des programmes régionaux , notamment des programmes de coopération technique, de développement des capacités, de méthodologies et de normes de surveillance et d'évaluation des aléas et de la vulnérabilité, l'échange d'information et la mobilisation efficace des ressources ; • Dresser et publier les évaluations de base d'ordre régional et sous régional; • Coordonner et publier des études périodiques sur les progrès réalisés et les besoins d'appui, et assister les pays pour la préparation de rapports nationaux; • Etablir des centres d'experts pour la collaboration régionale; • Soutenir le développement de mécanismes régionaux et des capacités d'alerte précoce, y compris les tsunamis.	• S'engager dans l'application de la SIPC en encourageant l'intégration de la RRC dans les domaines de développement durable et humanitaires; • Renforcer les capacités du système des NU pour aider les pays en développement sujets à des catastrophes en RRC et de mettre en œuvre des mesures d'évaluation des progrès; • Identifier des actions qui aident les pays en voie de développement sujets à des catastrophes à appliquer le CAH, veiller à leur intégration et à l'allocation adéquate de fonds, aider à l'élaboration de stratégies et de programmes nationaux pour la RRC; • Intégrer des actions dans des mécanismes de coordination pertinents (ENUD, CPIO, CR et équipes des NU dans les pays assistés); • Intégrer la RRC dans les dispositifs d'aide au développement tels que les BCP/PNUAD (Bilan commun des pays), DSRP; • En collaboration avec les réseaux et l'aide des plates-formes: collecte d'information et de prévisions sur les aléas naturels et les risques; systèmes d'alerte précoce ; échange de données sans restrictions; • Soutenir les pays avec une aide d'urgence internationale coordonnée, pour réduire leur vulnérabilité et accroître leurs capacités • Renforcer les mécanismes internationaux pour aider à la récupération des états sinistrés avec les méthodes de la RRC • Adapter et renforcer la formation sur la RRC et les capacités pour gérer les catastrophes

SIPC (Groupe de travail interinstitutionnel pour la réduction des catastrophes & Secrétariat)

- Concevoir une matrice des rôles et des initiatives pour le suivi du CHA;
- Faciliter la coordination d'actions efficaces au sein du système des NU et autres entités internationales et régionales pour la réalisation du CHA, identifier les lacunes, faciliter le processus de développement des lignes directrices, et des outils politiques pour tous les domaines prioritaires;
- Vastes consultations en vue d'élaborer des indicateurs génériques, réalistes et mesurables ; qui pourraient aider les Etats à mesurer leurs progrès dans la réalisation du CHA;
- Soutenir les plates-formes nationales et la coordination régionale;
- Créer des partenariats utiles avec la Commission pour le Développement durable
- Stimuler les échanges, la compilation, la synthèse et la diffusion des meilleures pratiques et des enseignements tirés;
- Faire périodiquement le point sur les progrès pour la réalisation des objectifs du CHA et présenter des rapports à l'AGNU & autres organes des NU.

MOBILISATION DES RESSOURCES Etats & Organisations régionales et internationales

- Mobiliser les ressources et les moyens des différents organes nationaux, régionaux et internationaux, y compris le système des NU
- Pourvoir à la mise en oeuvre du CHA dans les pays en voie de développement sujets à des catastrophes, à travers une assistance technique et financière, l'examen du problème de l'endettement tolérable, le transfert de technologies, les partenariats entre les secteurs public et privé ainsi que la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;
- Intégrer les mesures de RRC dans les programmes multilatéraux et bilatéraux d'aide au développement;
- Promouvoir des contributions financières volontaires appropriées au Fonds d'affectation spéciale des NU pour la réduction des catastrophes afin de soutenir les activités de suivi du CHA, examiner l'usage et les possibilités d'expansion du fonds;
- Conclure des partenariats afin d'appliquer des projets de répartition des risques, réduire les primes d'assurance, augmenter leur couverture et augmenter le financement pour les opérations de reconstruction après les désastres, grâce à des partenariats public-privé. Promouvoir un environnement qui favorise une culture d'assurance dans les pays en voie de développement